

# FORMULAIRE DE DÉROGATION

pour non-participation à l'une des 2 épreuves qualificatives

Département :

Non-participation au :  Départemental OU  Régional

Le comité départemental accorde dérogation à Monsieur ou Madame :

Pour la raison suivante :

- Obligation professionnelle (travail, garde, permanence, astreinte)
- Obligation familiale importante (mariage, décès)
- Voyage scolaire
- Maladie (joindre certificat médical)
- Arrêt de travail (joindre certificat)
- Autre (précisez ci-dessous)

Autre raison invoquée :

Le :

Signature du Pdt du Comité Départemental ou du Délégué Départemental :

  
TOUS LES SPORTS AUTREMENT

**RAPPEL** : Il est nécessaire d'avoir participé aux deux phases qualificatives obligatoires (départementale et régionale) pour pouvoir être engagé sur un national. Toutefois, une dérogation exceptionnelle peut être accordée pour l'une des deux phases qualificatives, pour une des raisons citées plus haut. Cette dérogation n'est pas recevable si le jour où se sont déroulées les phases qualificatives, le licencié était engagé sur une autre épreuve sportive, quelle qu'elle soit.